

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
----------------------------	--	--

L'an deux mille vingt-trois le 11 décembre 2023, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 1^{er} décembre 2023, se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 84

Présents : BEN OUADA Sami, BENSARSA REDA Lamia (EPT12), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy-sur-Orge), BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, Jean-Pierre LECOMTE, BUDELLOT Laurence, CASTAINGS Laurence (CPAS), CASTAINGS Laurence (Epinay-sur-Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DIRAT Karl (SIARCE), DIRAT Karl (Villabé), DUGOIN Xavier, DUMONTAUD SEURE Aurélie (Soisy-sur-Seine), ECK Bernard, FOURNIER Pascal, GUERTON Marc, HILGENGA Wilfrid, LAMOUR Alain, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, Michel PELTIER, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), NOEL Michel, PIANTONI Gilbert, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), RASSIER Gérard, DUMONTAUD SEURE Aurélie (CAGPS), ROUSSET Laurent, SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, SOULOUMIAC Michel, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Pouvoirs : BEAUDET Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PROT), DAMIATI Michaël (donne pouvoir à Monsieur PYOT), DELIANCOURT Jean-Claude (donne pouvoir Laurence CASTAINGS - CPAS), GONZALES Didier (EPT12) (donne pouvoir à Alice SEBBAG), GONZALES Didier (Villeneuve-le-Roi) (donne pouvoir à Gérard RASSIER), GRILLON Eric (Ablon) (donne pouvoir à Daniel CORRE), HARTZ Jean (donne pouvoir à Xavier DUGOIN), MORIN Jean-Marc (donne pouvoir à Michel SOULOUMIAC), PETEL Yann (donne pouvoir à Karl DIRAT), PIGEON Marie France (donne pouvoir à Gino BERTOL), RIO Philippe (donne pouvoir à Jacky BORTOLI), VILAIN Jean-Marie (donne pouvoir à Jean-Bernard BIGA)

Absents : ABENA Gabin, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, DURANTON Marianne, DURIEZ Amalia, ESPRIN Daniel, EUGENE Joelle, FOUQUE Nicolas, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (EPT12), GROUSSEAU Jean-Marie, HAMARD Sylvain (EPT12), HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste), HUBERT Serge, JANIN Eric, MAYEUR Véronique, NEDELEC Gaëlle, PAROLINI François, PEROT Joël, PFEIFFER Nathalie, SAC Patrice, SCACCHI Anne (Boissy-sous-Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), TANGUY Sylvain, WITTEK Eugène

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Claude LE ROUX est désigné secrétaire de séance

OBJET : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif du 26 avril 2023 ;

Vu le Compte Administratif adopté le 26 juin 2023 ;

Vu l'affectation des résultats 2022 ;

Vu le Budget supplémentaire adopté le 29 septembre 2023 ;

L'autorité territoriale,

Vu la Décision modificative adoptée le 11 décembre 2023 ;

Considérant que l'article L. 1612-1 du CGCT permet à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 conformément aux tableaux ci-dessous :

	Plafond crédits d'ouverture (25%)	Crédits ouverts par anticipation
Chap 20	46 250	45 000
Chap 21	576 125	500 000
Chap 23	300 000	250 000

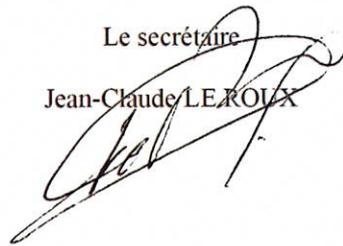
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

 Xavier DUGOIN

Le secrétaire

 Jean-Claude LE ROUX

Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité